

Cellule de coordination

Les Présidents :

Alain Beretz

Bernard Michon

Florence Benoît-Rohmer

A l'attention de : Mesdames et messieurs les membres des groupes interuniversitaires chargés d'élaborer le projet d'établissement commun pour l'Université de Strasbourg (2009-2012)

Le 30 octobre 2007

Objet : Contributions attendues des groupes de travail jusqu'en décembre 2007

Chers collègues,

Le comité de pilotage du projet a précisé, lors de ses séances du 24 septembre et du 22 octobre, la démarche qui devra être suivie pour que nous soyons en mesure de soumettre à la DGES le 1^{er} mars 2008 un projet d'établissement commun validé par les conseils de nos trois universités. Cette démarche consiste en les étapes suivantes (voir le calendrier donné en annexe) :

- ▶ Identification, sélection et préparation des actions pilotes (jusqu'au 1^{er} février 2008)
- ▶ Bilan d'étape des travaux des groupes, pour soumission aux conseils du 26/11 au 21/12
- ▶ Rédaction du projet d'établissement commun (PEC), sur la base du bilan d'étape et des retours des conseils, entre le 21/12 et le 28/01
- ▶ Soumission aux conseils pour validation définitive du 10 au 29 février 2008

Pour aboutir dans les délais impartis, cette démarche impliquera une participation active et synchronisée de tous les groupes de travail universitaires. Nous vous sollicitons en ce sens, et vous prions de prendre note des différentes contributions qui sont attendues des différents groupes de travail dans les mois à venir :

Réalisation d'un bilan d'étape pour soumission aux conseils le 21 novembre

Chaque groupe devra fournir un bilan de ses travaux avant le 9 novembre. Les bilans devront être présentés au moyen des formulaires fournis à cet effet par Anne Goudot¹, et transmis à celle-ci. L'équipe projet se chargera d'élaborer un document de synthèse des différentes contributions, pour présentation au comité de pilotage le 19 novembre et soumission aux conseils à partir du 26 novembre.

Identification et préparation d'actions pilotes comme leviers de mise en place de l'Université de Strasbourg

Dans le cadre d'une dynamique de levier par le biais d'actions pilotes, reprécisée lors de la séance du Comité de pilotage du 22 octobre (voir le relevé de décision donné en pièce jointe), le comité de pilotage enclenche un processus d'identification et de préparation des actions pilotes sous la forme suivante :

► Sélection de pré-projets :

- ◆ Chaque groupe de travail est invité à transmettre ses propositions d'action pilote au comité de pilotage avant le 9 novembre, via Anne Goudot. Les propositions devront être présentées au moyen du formulaire fourni à cet effet par A. Goudot, et ne pas excéder deux pages. Elles devront indiquer clairement l'objectif visé, la valeur ajoutée apportée à l'Université de Strasbourg, le dispositif de pilotage prévu et notamment le chef de projet pressenti, ainsi qu'une estimation des moyens nécessaires à la réalisation de l'objectif. L'équipe projet procédera à l'instruction des dossiers.
- ◆ Après présentation des pré-projets par leurs porteurs de projet respectifs, le comité de pilotage établira la liste des actions pilotes qui seront incluses dans le projet d'établissement commun.

► Montage des projets :

Les actions pilotes retenues par le comité de pilotage le 19 novembre devront faire l'objet d'un montage de projet approfondi, en vue d'une intégration des dossiers dans le projet d'établissement commun. Les dossiers d'action pilote finalisés devront être transmis à A. Goudot avant le 1^{er} janvier 2008. Pour aider les porteurs de projet dans le montage technique de leurs dossiers, un atelier de montage de projet sera spécifiquement organisé à cette fin début décembre par A. Goudot.

Rédaction du projet d'établissement commun

Les modalités de rédaction seront les suivantes : chaque groupe rédigera le contenu du chapitre du PEC correspondant à sa thématique de travail (voir le plan donné en annexe 1), et devra désigner avant le 9 novembre un rédacteur référent. La cellule de coordination du projet collectera les différentes contributions. L'équipe projet se chargera d'assurer la cohérence de forme de l'ensemble et donnera à cette fin, via A. Goudot et lors de la prochaine réunion intergroupes, des consignes précises sur la structuration des contenus et la rédaction du PEC.

¹ Tous les formulaires et documents mentionnés dans ce document sont mis à disposition dans la rubrique Informations générales du site intranet du projet (<http://universitedestrasbourg/>)

A ce stade du projet, nous attirons votre attention sur l'importance d'une mise en cohérence des travaux des différents groupes. Les réunions mensuelles intergroupes étant l'un des instruments de cette mise en cohérence, nous vous invitons fortement à ce qu'un représentant au moins de chaque groupe participe à chacune de ces réunions.

En résumé, nous attendons de chaque groupe :

- ▶ Qu'il transmette à la coordinatrice opérationnelle (Anne Goudot) pour le 9 novembre un bilan d'étape et des propositions d'action pilotes présentés à l'aide des formulaires mis à disposition à cette fin par la cellule de coordination, ainsi que le nom du rédacteur référent du groupe pour la rédaction du PEC
- ▶ Qu'il soit représenté dans les réunions mensuelles intergroupes
- ▶ Qu'il rédige les contenus du chapitre correspondant du projet d'établissement commun, sur la base des indications de structuration et de rédaction données par l'équipe projet.

Nous vous remercions au nom de toute la communauté universitaire strasbourgeoise pour votre implication dans ce montage de projet collectif ambitieux, dont nous souhaitons fortement tous trois voir l'aboutissement au 1^{er} mars 2008, pour une création effective de l'Université de Strasbourg au 1^{er} janvier 2009.

Annexe 1 : Plan du projet d'établissement commun

Chapitres du projet d'établissement commun	Rédacteur
1. Introduction : déclaration politique des présidents	Présidents
2. Chapitre préliminaire : les voies spécifiques de construction de l'Université de Strasbourg	Equipe projet
3. Chapitres suivants :	
■ Offre de formation	?
■ Politique scientifique (recherche & valorisation)	?
■ Vie universitaire	?
■ Documentation	?
■ Relations internationales (ouverture et partenariats)	?
■ Pilotage	?
■ GRH	Secrétaires généraux
■ Finances	Secrétaires généraux
■ Patrimoine et logistiques	Secrétaires généraux

Annexe 2 : Planning du projet (actualisation du 29 octobre 2007)

